

Le Reichstag s'est déjà prononcé en faveur de projets identiques, mais jusqu'ici les vœux des catholiques sont venus se briser sur l'obstination du conseil fédéral.

On dit que le chancelier de Hohenlohe se serait récemment prononcé en faveur de la mesure, et cela est considéré comme de bon augure.

SUISSE.—A noter en Suisse, la réunion annuelle des étudiants catholiques des universités de Bâle, Berne, Zurich, Lucerne, Lausanne, Genève et Fribourg.

M. l'abbé Lemire, député du Nord au parlement français, a prononcé un discours.

RUSSIE.—Un correspondant romain écrit à l'un de nos confrères français à la date du 30 août :

Pendant que se poursuit, comme je vous l'ai dit, les négociations relatives à l'envoi d'une mission pontificale en Russie pour faciliter le règlement d'anciennes questions pendantes, relatives aux intérêts religieux des catholiques de l'empire, il est opportun de constater les dispositions conciliantes dont le gouvernement du tsar se montre animé pour préparer la solution de quelques affaires d'intérêt plus urgent concernant la provision des évêchés vacants ou la juridiction ecclésiastique à exercer dans telles parties de l'empire où elle ne pouvait atteindre facilement.

Ainsi, en ce qui concerne les sièges unis de Luzk et Zytomeritz avec l'administration annexe de Kamenik (dans la province ecclésiastique de Mohilow), demeurés vacants par la mort de Mgr Lubowidzki, le gouvernement russe a proposé et le Saint-Siège vient d'accepter d'y pourvoir en les assignant à Mgr Klopowski, jusqu'ici évêque auxiliaire de ces mêmes sièges.

Les négociations sont en bonne voie aussi pour l'évêché de Ploko, dans la province ecclésiastique de Varsovie, demeuré virtuellement vacant depuis que Mgr Symon a dû y renoncer, d'ordre du gouvernement, et aller s'établir à Odessa, à cause de son interprétation personnelle de l'accord intervenu entre la Russie et le Saint-Siège, sur la question de la langue liturgique dite supplétoire. Le gouvernement russe a voulu, en effet, que l'incident gardât un caractère exclusivement personnel, et à ce titre il a désormais réglé la position de Mgr Symon, en lui maintenant le même traitement qu'auparavant et en demandant au Saint-Siège de lui assigner un titre épiscopal purement titulaire, ce qui sera fait au prochain consistoire. Quant au successeur de Mgr Symon à l'évêché de Ploko, le gouvernement russe a déjà manifesté l'intention d'y pourvoir d'un commun accord avec le Saint-Siège, aux termes de la convention existante pour le choix et la nomination des évêques.

Le bruit avait couru à ce sujet, et quelque journal s'en est fait l'écho, que la position ultérieure de Mgr Symon serait réglée